

**COMPTE-RENDU de la CAPL A du 5 Janvier 2010 :
Mutations et Liste d'aptitude de B en A****Mutations locales :**

La direction a indiqué qu'aucun arrivant de catégorie A n'est attendu pour le mouvement du 1^{er} mars 2010.

4 cadres A quittent le département le 01/03/2010 et un cadre A Huissier reste dans le département affecté à un emploi d'Inspecteur dans le département.

Au total **7 postes de cadres A** étaient à pourvoir dans le département.

5 cadres A ont obtenu une mutation (plus 4 mutations sur place dues à la transformation de trésoreries en SIP).

Après le mouvement de mutation, les postes de cadres A d'Aubervilliers Municipale, du site de formation professionnelle (actuellement un intérim) et de Saint Denis CH restent non pourvus. **FO** a voté pour les mutations accordées.

2 cadres A n'ont pas obtenu satisfaction : 1 pour poste demandé non disponible et 1 pour affectation jugée trop récente par la direction avec une demande de postes trop limitée.

FO a voté contre.

Liste d'aptitude de B en A :

La direction a indiqué que la liste d'aptitude se décide au moment de la notation.

L'agent promu doit avoir un déroulement de carrière en tant que cadre A.

Par ailleurs, la notation sur 2 ans est également un critère important.

Rappel des critères nationaux : être âgé de 40 ans au moins ; justifier d'au moins 9 ans de service public dont 5 ans dans un corps de catégorie B des services déconcentrés du Trésor, de l'Administration Centrale ou de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Sont également pris en compte les critères suivants : ne pas avoir bénéficié d'une liste d'aptitude depuis moins de 10 ans, avoir exercé des fonctions différentes, la mobilité géographique et fonctionnelle, et la qualité du dossier.

Une fois tous ces critères considérés, **85 dossiers restaient**.

Au total, 4 dossiers ont été retenus et classés, 1 reporté de l'an dernier et trois nouveaux proposés.

FO DGFIP a demandé, durant cette CAP, que **5 agents soient retenus et classés**, ce que la direction a refusé malgré nos relances.

Conscient que beaucoup d'autres agents méritaient également d'être classés, FO DGFIP a néanmoins voté pour le classement des 4 agents retenus.

Rappel important : Ce sont les appréciations portées lors de la notation qui servent de base à la liste d'aptitude.

Dés lors, les candidats doivent indiquer leur souhait de bénéficier d'une liste d'aptitude dans la rubrique « **carrières et mobilités** ».

Lors de leur entretien, ils devront également être vigilants à ce qui figurera sur leur feuille de notation sur EDEN dans la rubrique concernant leurs capacités à occuper un poste supérieur.

Les meilleurs dossiers contiennent un avis très favorable et un rapport suffisamment développé. Le tableau synoptique doit également correspondre au rapport.

Le plus souvent les dossiers retenus ont toutes les croix ou presque toutes dans la colonne « excellent ».

La CAPC de nomination aura lieu **le 4 mars 2010 pour une affectation au 1^{er} juillet 2010**. 3 Contrôleurs sur les 4 classés en 2009 avaient été retenus par la DGFIP.

Vos représentants FO lors de cette CAP :

Didier DUCHESNE et Xavier CHATELAIN (Expert)